



**Lundi 26 janvier 2009 (EMBARGO 16h00\*)**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour les requérants d'asile**

**Le Conseil d'Etat a approuvé lors de sa dernière séance l'ouverture d'un nouveau centre pour requérants d'asile dans le district du Lac. Situé dans la commune du Bas-Vully à Sugiez, ce centre provisoire dispose d'une capacité d'accueil d'une cinquantaine de places et ouvrira ses portes début février.**

### **Ouvrir d'urgence de nouvelles structures**

Fribourg, à l'instar des autres cantons suisses, doit faire face à un afflux important de requérants d'asile venus surtout d'Erythrée, de Somalie, d'Irak et du Nigéria. Le nombre d'arrivées en Suisse a doublé dans les derniers mois de 2008 et la tendance se poursuit pour le premier mois de 2009 (48 arrivées au 15 janvier). Les centres d'enregistrement et de procédure fédéraux sont occupés actuellement à plus de 100%.

Le canton de Fribourg, qui a l'obligation de recueillir 3.3% des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse, se voit attribuer entre 15 et 18 personnes chaque semaine. Les 4 centres d'hébergement de premier accueil du canton sont actuellement occupés à plus de 100% et l'ouverture de nouvelles structures relève de l'urgence. Un 5ème centre d'hébergement cantonal situé dans les locaux du Centre cantonal d'instruction de la protection civile sera ouvert au début du mois de février dans la commune du Bas-Vully, laquelle rassemble les localités de Sugiez, de Praz et de Nant. Il s'agit d'une solution provisoire, la durée d'utilisation du centre étant fixée à une année au plus.

Le 19 janvier 2009, la DSAS, accompagnée du préfet du district du Lac M. Daniel Lehmann et des responsables de la société ORS Service AG chargée de l'accueil et de l'encadrement des requérants d'asile dans le canton de Fribourg, a rencontré les membres du Conseil communal de la commune du Bas-Vully. La décision du canton d'ouvrir un centre d'hébergement a été communiquée lors de cet entretien.

### **Egalité de traitement entre districts**

Si les membres du Conseil communal du Bas-Vully se sont montrés à l'unanimité opposés à l'ouverture de ce centre pour plusieurs raisons, la DSAS tient néanmoins à relever le climat serein et l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les discussions. Il a été décidé lors de cette entrevue qu'une séance d'information pour les habitants des localités de Sugiez, de Praz et de Nant aura lieu le mardi 3 février 2009, en présence de l'ensemble des membres du Conseil communal du Bas-Vully, du Président du Conseil d'Etat Claude Lässer, des responsables d'ORS Service AG, du Chef du Service de l'action sociale et de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a entrepris depuis la fin de l'année passée de nombreuses démarches auprès des préfets et de diverses communes disposant de structures adaptées. Il faut rappeler que les districts de la Sarine, de la Gruyère, de la Glâne et de la Broye disposent déjà de centres d'hébergement. Le Conseil d'Etat ayant pour objectif une répartition équitable des requérants d'asile entre tous les districts du canton, les communes des districts du Lac, de la Singine et de la Veveyse ont donc été abordées en priorité.

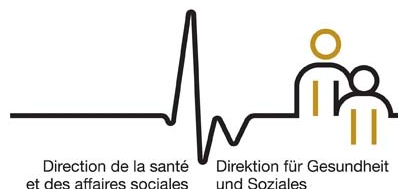
La concrétisation de l'ouverture du centre d'hébergement de premier accueil dans le Bas-Vully ne remet pas en cause les autres démarches en cours. L'ouverture de ce centre ne devrait pas induire des coûts supérieurs aux subventions versées par la Confédération.

Annexes : diverses statistiques

## CONTACTS ET INFORMATIONS

**DSAS, Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat**  
tél. 026 305 29 04 (09h30-12h00)

**Commune du Bas-Vully, M. Jean-François Chenaux, Syndic**  
tél. 026 673 26 21 (14h00-16h00)



Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>

**\* EMBARGO 16h00 pour permettre à la population concernée de prendre connaissance de la nouvelle.**